

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2792

20 décembre 2010

SOMMAIRE

Adrenaline Shipping S.A.	133999	"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l.	133971
Agence Générale d'Assurances Risk & Management s.à r.l.	134002	"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l.	133971
Alapis Luxembourg (2) S.A.	134007	FTF Galleon S.A.	134016
Albeda S.A.	134010	HIC Group International Luxembourg ..	134010
Allied Data Sys S.A.	134003	Indiact S.à r.l.	134004
Alset IP S.à r.l.	134002	International Wave Holding	134000
Aninas Holding S.A.	134001	Invesco Management N° 2 S.A.	134013
Aninas Holding S.A.	134003	Javelin Select	133972
Arrena S.A.	134003	Kahlo Investment S.A.	134000
Barbacane Charter S.A.	134003	Leitz-Service G.m.b.H.	134016
Bastilux S.A.	134013	Luxmetall Transport S.A.	134001
Bilfinger Berger Projects S.à r.l.	134003	Maltese Finance	134016
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ..	134015	Mom Participations S.à r.l.	134001
BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, Luxembourg Branch	133970	Monita S.A.	133999
Boaz Private Equity Holdings	133970	Nic. Schilling & fils s.à.r.l.	134002
Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.	134002	Niovi S.A.	134001
Bru Venture Partners S.A.	134007	RE German Properties Two General Partners S. à r.l.	134008
Bureau S.A.	134010	Regus Business Center Luxembourg S.A.	133970
Butros Financial Development S.A.	134015	R & H Trans Sàrl	134015
Climate Change Investment II S.A. SICAR	134000	Rilease Software S.à r.l.	133971
Defence Management and Investment Holding	134000	Servus LuxCo S.à r.l.	134011
DPGP Romania S.à.r.l.	134008	Sofia Holding S.A.	134013
Eversholt Investment Group GP S.à r.l. ..	134004	STAR Agatha Investments S.à r.l.	134004
"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l.	133971	Vincent Logistics S.à r.l.	133999
"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l.	133971	Waxwing Securities Holding S.A.	134010

BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.273.

—
EXTRAIT

La société anonyme de droit irlandais BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, ayant son siège social à Riverside Two, Sir John Rogersons Quay, Dublin 2, Irlande, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro R.C. Dublin 206361, a décidé de transférer la succursale, BNY Mellon Investment Servicing (International) Limited, Luxembourg Branch, au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de son représentant permanent, Monsieur Alain Lodge est désormais 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152853/18.

(100174645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Boaz Private Equity Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.128.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2010

En date du 15 septembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- De nommer, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2010, Monsieur Marnix Arickx, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Sicav, en remplacement de Fortis Investment Management Luxembourg S.A., représentée par Monsieur Marnix Arickx, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, démissionnaire en date du 19 août 2010.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS, Sicav

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2010152854/18.

(100174740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Regus Business Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.691.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 octobre 2010.

- Alter Audit S.à.r.l., 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg a été démis de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 20 Octobre 2010;

- Belinda Morvan, née le 6 Juin 1963 à Whitehaven, United Kingdom, et ayant son adresse professionnelle au 9-11 Allée de l'arche, 92671 Courbevoie Cedex, France, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à l'égard de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010152899/17.

(100174580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Release Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sarl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010152897/14.

(100175235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152939/10.

(100175449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152941/10.

(100175455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152942/10.

(100175457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152943/10.

(100175459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Javelin Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.323.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Banque Degroof Luxembourg S.A., with registered office at 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered under the number B-25.459

represented by Ms Martine VERMEERSCH, Sous-Directeur, residing in Libramont (Belgium),

by virtue of a proxy given on 2 December 2010, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the notary to inscribe as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name of "JAVELIN SELECT" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred within the town by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other permitted assets eligible for an undertaking for collective investment under Part 1 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (hereinafter the "Law of 2002"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under Part I of the Law of 2002.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital - Classes/categories of shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) or the equivalent. Such minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorised as an undertaking for collective investment under Luxembourg law. The initial capital is thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) fully paid up shares without par value.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes or categories of shares. The proceeds of the issue of each class or category of shares shall be invested in transferable securities and/or other permitted assets pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class/category or classes/categories of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (individually a "Sub-Fund", collectively the "Sub-Funds") within the meaning of Article 133 of the Law of 2002 corresponding to one or several classes and/or categories of shares in the manner described in Article 11 hereof. The Company constitutes one single legal entity. However, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. In addition, each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund.

The consolidated accounts of the Company, all sub-funds combined, shall be expressed in the reference currency of the share capital of the Company, i.e. the Euro (“EUR”).

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class/category of shares shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the classes/categories of shares. When the context so requires references in these Articles to Sub-Funds shall mean references to class(es)/category(ies) of share(s) and vice-versa.

Art. 6. Form of Shares.

(1) The board of directors shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. This decision will be reflected in the prospectus.

All issued registered shares of the Company shall be registered into the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number and class/category of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder’s name into the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, they will be issued on dematerialised basis and deposited in a securities account maintained in the name of the holder of such shares with an authorised account holder or a provider of settlement services (hereinafter the “dematerialised shares”).

If dematerialised shares are issued, registered shares may be converted into dematerialised shares and dematerialised shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into dematerialised shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, and by an entry in a securities account maintained in the name of the holder of such shares in lieu thereof, and an entry shall be made into the register of shareholders to evidence such cancellation. A conversion of dematerialised shares into registered shares will be effected by cancellation of the dematerialised shares position in the securities account maintained in the name of the holder of such shares, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made into the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the board of directors, the costs of any such conversion may be charged to the shareholder requesting it.

(2) If dematerialised shares are issued, transfer of dematerialised shares shall be affected by booking the appropriate movements on the securities accounts maintained in the name of the successive holder(s) of such shares. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares up to three decimals. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the distributions and/or net assets attributable to the relevant class/category of shares on a pro rata basis.

Art. 7. Issue of Shares. The board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class/category of shares or Sub-Fund. The board of directors may further impose minimum amounts of subscriptions as provided for in the sales documents for the shares of the Company, as the case may be.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be based on the net asset value per share of the relevant class/category of shares within the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with the provisions of Article 11 hereof as of such Valuation Day (as defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed seven Luxembourg bank business days after the relevant Valuation Day.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation for the independent auditor of the Company to deliver a valuation report and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions of the relevant Sub-Fund as described in the sales documents for the shares of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders unless otherwise decided by the board of directors.

Subscription requests may be suspended under the terms and in accordance with the provisions of Article 12 below.

Art. 8. Redemption of Shares. Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares of the Company and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares of the Company and which shall not exceed seven Luxembourg bank business days after the relevant Valuation Day, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company.

If as a result of any request for redemption, the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class/category of shares or in any Sub-Fund would fall below the minimum amount determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class/category of shares or Sub-Fund.

Further, if on any given Valuation Day redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 9 hereof exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the net asset value of a specific class/category of shares or Sub-Fund, the board of directors may decide that all or part, on a pro rata basis for each shareholder asking for the redemption or conversion of his shares, of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interests of the Company.

The redemption price shall be based on the net asset value per share of the relevant class/category of shares within the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest cent of the relevant currency as the board of directors shall determine.

The Company may agree to deliver transferable securities against a request for redemption in kind, provided that the relevant investor formally agrees to such delivery, and that all provisions of the Luxembourg laws have been respected, and in particular the obligation for the independent auditor of the Company to deliver a valuation report. The value of such transferable securities shall be determined according to the principles applied for the calculation of the net asset value per share. The board of directors must make sure that the redemption of such transferable securities shall not be detrimental to the other shareholders. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders unless otherwise decided by the board of directors

Further, redemption of shares may be carried out in accordance with the terms of Article 24 below.

Redemption requests may be suspended under the terms and in accordance with the provisions of Article 12 below.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of Shares. Any shareholder is entitled to request the conversion of all or part of his shares of one class/category of shares into shares of another class/category of shares, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund.

The price for the conversion of shares from one class/category of shares into another class/category of shares shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes/categories of shares, calculated as of the Valuation Day following receipt of the documents as expected in case of redemptions.

The board of directors may set restrictions as to the frequency, terms and conditions of conversions and subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

If as a result of any request for conversion, the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class/category of shares or in any Sub-Fund would fall below such minimum amount as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class/category of shares or Sub-Fund.

The shares which have been converted into shares of another class/category of shares shall be cancelled.

Conversion requests may be suspended under the conditions and terms set out in Article 12 below.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. person, as defined in this Article, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

B.- at any time require any person whose name is entered into, or any person seeking to register the transfer of shares into the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

C.- decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, (i) in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders and the registered share certificate(s) representing such share(s), if any, will be cancelled, and (ii) in the case of dematerialised shares position in the relevant securities account shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount equal to the net asset value per share of the relevant class/category of shares as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company immediately preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class/category of shares and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant class/category or classes/categories of

shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term “U.S. person” means a citizen or resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value per share of each class/category of shares in respect of each Sub-Fund shall be expressed in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares of the Company) of the relevant class/category of shares or Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each class/category of shares in that Sub-Fund (being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class/category of shares on any such Valuation Day), as determined in accordance with general accepted Luxembourg accounting principles and with the valuation rules set forth below, by the total number of shares in the relevant class/category of shares in a Sub-Fund then outstanding. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the board of directors shall determine.

If, since the time of determination of the net asset value per share on the relevant Valuation Day, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class/category of shares in respect of a Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. All subscription, redemption and conversion requests shall be treated on the basis of this second valuation.

The valuation of the net asset value of the different classes/categories of shares in respect of any Sub-Fund shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on, or instructed to be placed on, deposit, including any interest accrued or to be accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all permitted units or shares of other undertakings for collective investment;
- 5) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 6) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- 7) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 8) all other permitted assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes payable and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of any security or other asset which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its last available price in Luxembourg on the stock exchange which is normally the principal market for such security.

(c) The value of any security or other asset dealt in on any other regulated market that operates regularly, is recognized and is open to the public (a “Regulated Market”) will be based on its last available price in Luxembourg.

(d) In the event that any assets are not listed nor dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not, in the opinion of the board of directors, representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(e) Units or shares of undertakings for collective investment will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not, in the opinion of the board of directors, representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the board of directors on a fair and equitable basis.

(f) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on stock exchanges nor on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on stock exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on stock exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable. Swaps will be valued at their market value.

(g) The value of money market instruments not traded on any stock exchanges nor on any other Regulated Markets and with a remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(h) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve.

(i) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a class/category of shares or Sub-Fund will be converted into the reference currency of such class/category of shares or Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors, in its discretion but in accordance with the applicable generally accepted Luxembourg accounting principles, may permit some other methods of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall include but not be limited to formation expenses, fees payable to the relevant regulatory authorities, fees payable to its management company, investment managers and advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration (if any) of the directors and officers of the Company and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any expenses incurred in connection with obtaining legal, tax and accounting advice and the advice of other experts and consultants, any expenses incurred in connection with legal proceedings involving the Company, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the costs of preparing, printing, translating, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, share certificates, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, expenses in relation of the development of the Company i.e. "marketing costs", setting up costs, all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank and brokerage charges, postage and telephone charges and winding-up costs. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateable for yearly or other periods

III. The assets shall be allocated as follows:

The board of directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class/category of shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes/categories of shares in the following manner:

a) If two or more classes/categories of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes/categories of shares shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes/categories of shares may be defined from time to time by the board of directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or

(iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific distribution fee structure, and/or (v) specific types of investors entitled to subscribe the relevant classes/categories of shares, and/or (vi) a specific currency, and/or (vii) such other features as may be determined by the board of directors from time to time in compliance with the applicable law;

b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class/category of shares shall be applied in the books of the Company to the relevant class/category of shares in such Sub-Fund, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such class/category of shares to be issued, and the assets and liabilities, income and expenditure attributable to such class/category of shares or classes/categories of shares shall be applied to the corresponding class/category of shares or classes/categories of shares subject to the provisions of this Article;

c) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same class(es)/category(ies) of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class(es)/category(ies) of shares;

d) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class/category of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes/categories of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith. Each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund;

f) Upon the payment of distributions to the holders of any class/category of shares, the net asset value of such class/category of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant class/category of shares or Sub-Fund shall be valued after taking into account the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares. With respect to each class/category of shares in respect of a Sub-Fund, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the board of directors (as defined in the sales documents for the shares of the Company), such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular Sub-Fund and the issue, conversion and redemption of the relevant shares:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to the relevant class(es)/category(ies) of shares or Sub-Fund from time to time are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to the relevant class(es)/category(ies) of shares or Sub-Fund would be impracticable; or

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the relevant class(es)/category(ies) of shares or Sub-Fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class(es)/category(ies) of shares or Sub-Fund; or

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange; or

e) when for any other reason beyond the control and responsibility of the board of directors the prices of any investments owned by the Company attributable to any class/category of shares or Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

f) upon the notification or publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company; or

g) during any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted; or

h) during any period when political, economical, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control and responsibility of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or determining the net asset value per share of the Company in a normal and reasonable manner; or

i) during any period when the calculation of the net asset value per unit or share of a substantial part of undertakings for collective investment in which the Company is investing in, is suspended and this suspension has a material impact on the net asset value per share in a class/category of shares or Sub-Fund.

Any such suspension shall be notified by the Company to all the shareholders, if appropriate, and may be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value per share has been suspended.

Such suspension as to any class/category of shares or any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class/category of shares or any other Sub-Fund not affected by the same circumstances.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except in case of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant class/category of shares or Sub-Fund, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day following the end of the period of suspension.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, if any, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a simple majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a previous resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signature, except if specifically authorized thereto by a resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the directors is present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a simple majority vote of the directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. Delegation of Power. The board of directors will delegate its duties of investment management, administration and marketing of the Company to a management company governed by the provisions of chapter 13 of the Law of 2002 (hereinafter the "Management Company").

The Management Company may delegate to third parties for the purpose of a more efficient conduct of its business the power to carry out on its behalf one or more of its functions as hereabove mentioned.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the shares of the Company.

The investments of each Sub-Fund shall consist solely of:

- (a) transferable securities and money market instruments listed or dealt in on a regulated market.
- (b) transferable securities and money market instruments dealt in on an other regulated market in a Member State of the European Union.
- (c) transferable securities and money market instruments admitted to official listing or dealt in on a regulated market in any State of Europe which is not a Member State of the European Union, and any State of America, Africa, Asia, Australia and Oceania.
- (d) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of the issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market as described above, and that such admission is secured within one year of the issue.

(e) money market instruments other than those dealt in on a regulated market.

(f) units of eligible undertakings for collective investment provided that no more than 10% of the assets of such undertakings for collective investment whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, in aggregate be invested in units of other undertakings for collective investment.

(g) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the Luxembourg regulatory authority as equivalent to those laid down in community law.

(h) financial derivative instruments including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market, and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter, meeting the conditions set forth by Article 41 of the Law of 2002.

A Sub-Fund may invest in accordance with the principle of risks spreading up to 100% of its net assets in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, its local authorities, another member State of the OECD or by public international bodies of which one or more Member States are members, provided that the Sub-Fund holds securities or money market instruments from at least six different issues and securities or money market instruments from one issue do not account for more than 30% of its total net assets.

The Fund is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 19. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the management company, the investment manager, the investment adviser, the custodian or such other person, any direct or indirect subsidiary thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 20. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Independent Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The independent auditor shall satisfy the requirements of the Law of 2002 as to honourableness and professional experience and who shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2002.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class/category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of shareholders meetings, unless otherwise provided herein.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the third Wednesday in the month of October at 2.00 p.m..

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address into the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders needs not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

If dematerialised shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the board of directors may decide.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The holders of dematerialised shares are obliged, in order to be admitted to the general meetings, to provide a certificate issued by the institution with which their securities account is maintained at least five business days prior to the date of the meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class/category of shares is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing, by telegram, telex or telefax to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of the Company are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class/Category or of Classes/Categories of Shares. The shareholders of the class/category or of classes/categories of shares issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class/category of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class/category of shares.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing, by telegram, telex or telefax to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class/category of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class/category of shares vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class/category or classes/categories of shares, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class/category or classes/categories of shares in compliance with Article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

Art. 24. Dissolution, Merger and Split of Sub-Funds, Classes or Categories of Shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any class/category of Shares in a Sub-Fund or in any Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such class/category of shares or for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the class/category of shares or the Sub-Fund concerned would have material adverse consequences on the investments of that class/category of shares or that Sub-Fund or in order to proceed to an economical rationalization, the board of directors may decide to liquidate such Sub-Fund or such class/category of shares in a Sub-Fund by carrying out a compulsory redemption of all the shares of the relevant class/category or classes/categories of shares issued in such Sub-Fund or of the Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments, realization expenses and the costs of liquidation) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall notify the holders of the relevant class/category or classes/categories of shares or of the relevant Sub-Fund before the effective date for the compulsory redemption. The notice shall indicate the reasons for, and the procedure

of the liquidation. Owners of registered shares shall be notified in writing and the Company shall inform holders of dematerialised shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments, realization expenses and the costs of liquidation) prior to the effective date for the compulsory redemption.

The Company shall reimburse each shareholder proportionally to the number of shares that he or she owns in the Sub-Fund or in the class/category of shares of that Sub-Fund.

Liquidation proceeds which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may decide, in the interest of shareholders, to close a Sub-Fund or a class/category of shares by merging it with another Sub-Fund or class/category of shares in a Sub-Fund of the Company. Such decision shall be notified in the same manner as described in the first paragraph of this Article. The notice shall besides indicate the information relating to the new Sub-Fund or the new class/category of shares of that Sub-Fund. The relevant notice shall be notified at least one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period. At the end of that period, the remaining shareholders shall be bound by the decision.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may decide, in the interest of shareholders, to close a Sub-Fund or a class/category of shares by merging it to another Luxembourg undertaking for collective investment organized under the provisions of Part I of the Law of 2002 or with another sub-fund or class/category of shares of such other Luxembourg undertaking for collective investment. Such decision shall be notified in the same manner as described in the first paragraph of this Article. In addition, the notice shall contain information in relation to that undertaking for collective investment. The relevant notice shall be notified at least one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period. At the end of that period, the remaining shareholders shall be bound by the decision. The Company's auditor will produce a valuation report on the merger.

In the case of a merger with another Luxembourg undertaking for collective investment established in the form of a contractual type ("fonds commun de placement") or with a foreign based undertaking for collective investment, the decision shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such merger; the other shareholders will be considered to have asked for the redemption of their shares.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may reorganise, in the interest of shareholders, a Sub-Fund or a class/category of shares by splitting it into two or more new Sub-Funds or classes/categories of shares. Such decision shall be notified in the same manner as described in the first paragraph of this Article. In addition, the notice shall contain information relating to that split. The relevant notice shall be notified at least one month before the date on which the split becomes effective in order to enable shareholders to request the redemption or conversion of their Shares, free of charge during that period. At the end of that period, the remaining shareholders shall be bound by the decision. The Company's auditor will produce a valuation report on the split.

Art. 25. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of July of each year and shall terminate on the thirty of June of the next year.

Art. 26. Distributions. The general meeting of shareholders of the class/category or classes/categories of shares issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of the relevant class(es)/category(ies) of shares or Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare distributions.

For any class/category of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant class/category or classes/categories of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (hereinafter the "custodian").

The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2002.

If the custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The board of directors may terminate the appointment of the custodian, but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to a general meeting of shareholders by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by the simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to a general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital indicated in Article 5 hereof; in such event, the general meeting shall be held without any quorum requirement and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days as from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 29. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be physical persons or legal entities appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation corresponding to each class/category of shares in a Sub-Fund shall be distributed by the liquidator(s) to the holders of shares of the relevant class/category of shares in proportion of their holding of shares in such class/category of shares. Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the Luxembourg law.

Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915.

Art. 31. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915 and the Law of 2002, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 30 June 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party, here represented as stated here above, declares to subscribe to the shares as follows:

Shareholder	Capital subscribed	Number of shares
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.	EUR 31,000.	310
Total:	EUR 31,000.	310

Evidence of the above payment, i.e. thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately three hundred thousand euros (EUR 3,000.-).

General Meeting of Shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as directors, their term of office expiring at the annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts as at 30 June 2011:

M. Jean-Luc NEYENS, Managing Director, Degroof Gestion Institutionnelle -Luxembourg, Luxembourg, born on 24 October 1964 in Arlon (Belgium), residing professionally in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

M. Michel DONEGANI, Chief Executive Officer, Prisminvest S.A., Switzerland, born on 18 February 1963 in Vouvry (Switzerland), residing professionally in 7, route de la Longeraie, CH-1110 Morges 2.

M. Riccardo MILLICH, Conseiller, Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg, born on 21 June 1976 in Strasbourg (France), residing professionally in 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

II. The following is elected as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), its term of office expiring at the annual general meeting of shareholders which will deliberate on the annual accounts as at 30 June 2011:

KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590

III. The address of the registered office of the Company is set at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le huit décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Banque Degroof Luxembourg S.A., ayant son siège social 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.459,

ici représentée par Mademoiselle Martine VERMEERSCH, Sous-Directeur, demeurant à Libramont (Belgique),

en vertu d'une procuration datée du 2 décembre 2010, qui après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec les présentes.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de «JAVELIN SELECT» (ciaprès la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou en autres actifs autorisés éligibles pour un organisme de placement collectif relevant de la Partie 1 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée de temps à autre (ci-après la « Loi de 2002»), avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Partie I de la Loi de 2002.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social - Classes/Catégories d'actions. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euro (EUR 1.250.000,-) ou l'équivalent. Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif de droit luxembourgeois. Le capital initial est de

trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions entièrement libérées et sans valeur nominale.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes classes ou catégories d'actions. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une classe ou catégorie d'actions déterminée sera investi dans des valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs autorisés suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le Compartiment (tel que défini ci-après), établi pour la (les) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (individuellement un « Compartiment », ensemble les « Compartiments »), au sens de l'Article 133 de la Loi de 2002, correspondant à une ou plusieurs classes et/ou catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque masse d'avoirs sera attribuée au seul profit du Compartiment concerné. Par ailleurs, chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Les comptes consolidés de la Société, tous Compartiments réunis, seront établis dans la monnaie d'expression du capital social, à savoir l'Euro (« EUR »).

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe/catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les classes/catégories d'actions. Lorsque le contexte le requiert, les références aux Compartiments dans les présents Statuts se rapportent aux classes/catégories d'actions et vice-versa.

Art. 6. Forme des Actions.

(1) Le conseil d'administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Cette décision sera reflétée dans le prospectus.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre et la catégorie d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

En cas d'émission d'actions au porteur, elles seront émises sous une forme dématérialisée et déposées sur un compte-titres maintenu au nom du détenteur de telles actions auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation (ci-après les « actions dématérialisées »).

En cas d'émission d'actions dématérialisées, les actions nominatives pourront être converties en actions dématérialisées et les actions dématérialisées pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions dématérialisées sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, et par inscription en compte-titres maintenu au nom du détenteur de telles actions en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions dématérialisées en actions nominatives sera effectuée par annulation de la position des actions dématérialisées dans le compte-titres maintenu au nom du détenteur de telles actions, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du conseil d'administration.

(2) En cas d'émission d'actions dématérialisées, le transfert d'actions dématérialisées se fera par comptabilisation des mouvements adéquats dans les comptes-titres maintenus au nom des détenteurs successifs de ces actions. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

(3) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante dans la distribution et /ou des actifs nets attribuables à la classe/catégorie d'actions concernée.

Art. 7. Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe/catégorie d'actions ou dans un Compartiment. Le conseil d'administration peut, en outre, imposer des montants minimum de souscriptions tels que prévus dans les documents de vente des actions de la Société, le cas échéant.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe/catégorie d'actions concernée au sein du Compartiment concerné, déterminée conformément à la disposition de l'Article 11 ci-dessous du Jour d'Evaluation (tel que défini dans l'Article 12 ci-dessous) conformément avec la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix pourra être majoré des commissions de vente applicables, telles qu'approuvées de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période maximale prévue dans les documents de vente des actions et qui n'excédera pas sept jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le Jour d'Evaluation applicable.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces valeurs soient compatibles avec la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société. Tous les frais encourus en relation avec la contribution en nature d'actions devront être supportés par l'actionnaire en question.

Les demandes de souscriptions peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 12.

Art. 8. Rachat des Actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions de la Société et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable pendant la période maximale prévue dans les documents de vente des actions de la Société et qui n'excédera pas sept jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le jour au cours duquel le prix de rachat par action est effectivement déterminé, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe/catégorie d'actions du Compartiment concerné ou dans n'importe quel Compartiment en dessous de la valeur déterminée par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette classe/catégorie d'actions ou Compartiment.

En outre, si à un Jour d'Evaluation déterminé, les demandes de rachat faites conformément à cet Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport aux avoirs nets dans une classe/catégorie d'actions déterminée ou un Compartiment déterminé, le conseil d'administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera reporté au pro rata pendant une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, eu égard à l'intérêt de la Société.

Le prix de rachat sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe/catégorie d'actions concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

La Société pourra accepter de délivrer, à la condition de recevoir l'accord exprès de l'investisseur concerné, des valeurs mobilières en contrepartie d'une demande de rachat en nature, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur de la Société. La valeur de ces valeurs mobilières sera déterminée conformément aux principes déterminés pour le calcul de la valeur nette d'inventaire par actions. Le conseil d'administration devra s'assurer que le retrait de valeurs mobilières ne porte pas préjudice aux actionnaires restants. Sauf décision contraire du conseil d'administration, les frais engendrés par ce rachat en nature de valeurs seront supportés par les actionnaires concernés.

De plus, un rachat d'actions peut être réalisé dans les conditions et les termes prévus à l'Article 24 ci-après.

Les demandes de rachats peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 12.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion des Actions. Tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une classe/catégorie d'actions en actions d'une autre classe/catégorie d'actions, à l'intérieur du même Compartiment ou d'un Compartiment à un autre Compartiment.

Le prix de conversion des actions d'une classe/catégorie d'actions à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux classes/catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Evaluation suivant la réception des documents tels qu'attendus en cas de rachats.

Le conseil d'administration pourra imposer telles restrictions qu'il estimera nécessaires notamment quant à la fréquence, les modalités et conditions des conversions et il pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe/catégorie d'actions déterminée du Compartiment concerné ou dans n'importe quel Compartiment en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette classe/catégorie d'actions ou Compartiment.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre classe/catégorie d'actions a été effectuée, seront annulées.

Les demandes de conversions peuvent être suspendues dans les conditions et modalités prévues à l'Article 12.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété de ses actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet Article, et à cet effet:

A. - la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

B. - la Société pourra, à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

C. - la Société pourra refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après « avis de rachat ») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; et (i) s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé

du registre des actions nominatives et le(s) certificat(s) représentant ces actions nominatives, s'il en a été émis, sera (seront) annulé(s) et (ii) s'il s'agit d'actions dématérialisée, la position en compte-titres correspondant sera annulée.

(2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après «prix de rachat») sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe/catégorie d'actions concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe/catégorie d'actions concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une Banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificats. Au cas où le prix de rachat payable à un actionnaire en vertu de ce paragraphe n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra au Compartiment établi en relation avec la (les) classe (s)/catégorie(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis», tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, Commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe/catégorie d'actions dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions de la Société) de la classe/catégorie d'actions ou du Compartiment concerné et sera déterminée, au Jour d'Evaluation, par un chiffre obtenu en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe/catégorie d'actions d'un Compartiment (constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette classe/catégorie d'actions au Jour d'Evaluation concerné), tel que déterminé en accord avec les principes comptables généralement admis à Luxembourg et en conformité avec les Règles d'Evaluation décrites ci-dessous, par le nombre total d'actions de cette classe/catégorie d'actions dans un Compartiment donné en circulation à ce moment. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée tel que le conseil d'administration le déterminera.

Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire par actions à un Jour d'Evaluation donné, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la classe/catégorie d'actions concernée d'un Compartiment donné sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société. Toutes les demandes de souscription, rachat et conversion seront traitées sur base de cette seconde évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes classes/catégories d'actions dans un Compartiment se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, ou ayant été placés en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par elle, étant entendu que la Société pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe (a) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires;
- 4) toutes les parts ou actions d'autres organismes de placement collectif éligibles;
- 5) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

6) tous les intérêts courus sur les avoirs productifs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

7) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties;

8) tous les autres avoirs éligibles détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée ou cotée sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant son dernier cours disponible à Luxembourg sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour cette valeur mobilière.

(c) La valeur de toute valeur mobilière ou de tout autre avoir qui est négocié sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier qui est reconnu et ouvert au public (un «Marché Réglementé») sera basée sur son dernier cours disponible à Luxembourg.

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas de l'avis du conseil d'administration représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

(e) Les parts ou actions des organismes de placement collectif seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de l'avis du conseil d'administration de la valeur juste de marché de ces actifs, alors le prix sera déterminé par le conseil d'administration sur une base juste et équitable.

(f) La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, contrats à terme (forward contracts) ou des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, spot, contrats à terme (forward contracts) ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme, spot, contrats à terme (forward contracts) ou ces contrats d'options sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat à terme, spot, contrat à terme (forward contracts) ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable. Les swaps seront évalués à leur valeur de marché.

(g) La valeur des instruments du marché monétaire non négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé et ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois et supérieure à 90 jours sera leur valeur nominale augmentée des intérêts courus. Les instruments du marché monétaire ayant une échéance résiduelle égale ou inférieure à 90 jours seront évalués sur base du coût amorti, qui est proche de la valeur de marché.

(h) Les swaps d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie en se référant à la courbe des taux d'intérêt applicable.

(i) Toutes les autres valeurs mobilières et autres actifs seront évalués à leur valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi selon les procédures établies par le conseil d'administration.

La valeur de tous les actifs et engagements non exprimés dans la devise de référence de la classe/catégorie d'actions ou du Compartiment sera convertie dans la devise de référence de la classe/catégorie d'actions ou du Compartiment au taux de change qui prévaut à Luxembourg le Jour d'Evaluation concerné. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par et selon les procédures fixées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

2) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris tous les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

3) toutes les dépenses provisionnées ou à payer (y compris les dépenses administratives, les dépenses de conseil et de gestion, des dépenses d'incitation, des frais de dépôt et les frais d'agent administratif);

4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux frais de constitution et d'offre, les commissions payables aux autorités de surveillance, les commissions payables à sa société de gestion, aux gestionnaires et conseils en investissements, y compris, le cas échéant, les commissions de performance, les frais et commissions payables aux comptables et réviseurs, au dépositaire et à ses correspondants le cas échéant, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, à l'agent de cotation, à tout agent payeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs (le cas échéant) et des employés de la Société ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance dans le domaine légal, fiscal, comptable et les frais encourus avec le conseil d'autres experts ou consultants, les frais et dépenses encourus pour l'enregistrement et le maintien de cet enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, des certificats d'actions, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toutes les dépenses en relation avec le développement de la Société comme par exemple les frais de marketing, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex et les frais relatif à la liquidation de la Société. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Les actifs seront affectés comme suit:

Le conseil d'administration établira un Compartiment correspondant à une classe/catégorie d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs classes/catégories d'actions de la manière suivante:

a) Si deux classes/catégories d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces classes/catégories d'actions seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir périodiquement des classes/catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution et/ou (v) toutes autres caractéristiques telles que déterminées de temps à autre par le conseil d'administration conformément à la législation applicable;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une classe/catégorie d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la classe/catégorie d'actions dans le Compartiment établi pour cette classe/catégorie d'actions et, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la classe/catégorie des actions à émettre, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette ou ces classe(s)/catégorie(s) d'actions seront attribués à la classe/catégorie d'actions ou aux classes/catégories d'actions correspondante(s), conformément aux dispositions de cet Article;

c) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même ou aux mêmes classes/catégories d'actions auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la ou aux classe(s)/catégorie(s) d'actions correspondante(s);

d) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une classe/catégorie d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les classes/catégories d'actions, en proportion de la valeur nette d'inventaire par actions respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi. Chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une classe/catégorie d'actions, la valeur nette de cette classe/catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les Règles d'Evaluation et détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une banque, société ou autre organisation que le conseil d'administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le conseil d'administration, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment, seront évalués en tenant compte des taux de change au Luxembourg en vigueur au Jour d'Evaluation; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions. Dans chaque classe/catégorie d'actions d'un Compartiment donné, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins deux fois par mois à une fréquence que le conseil d'administration décidera (tel que défini dans les documents de vente des actions de la Société), tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

La Société peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une classe/catégorie d'actions déterminée ou d'un Compartiment déterminé ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions concernées:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette classe/catégorie d'actions ou Compartiment est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du conseil d'administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une classe/catégorie d'actions ou Compartiment ou ne peut les évaluer; ou

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une classe/catégorie d'actions ou d'un Compartiment ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une classe/catégorie d'actions ou d'un Compartiment sont hors de service; ou

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'une classe/catégorie d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

e) si pour toute autre raison indépendante de la volonté et de la responsabilité du conseil d'administration les prix des investissements de la Société, attribuables à une classe/catégorie d'actions donnée ou Compartiment donné, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

f) suite à la notification ou la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou

g) lors de toute période au cours de laquelle le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

h) lors de toute période au cours de laquelle des événements d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou fiscal en-dehors du contrôle et de la responsabilité de la Société empêchent la Société de disposer de ses avoirs ou de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire de façon normale et raisonnable; ou

(i) lors de toute période au cours de laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire par part ou action d'une partie substantielle des organismes de placement collectif dans lesquels la Société investit est suspendu et cette suspension a un effet considérable sur la valeur nette d'inventaire par actions de telle classe/catégorie d'actions ou de tel Compartiment.

Pareille suspension sera notifiée par la Société à tous les actionnaires, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire par actions a été suspendu.

Pareille suspension concernant un Compartiment ou une classe/catégorie d'actions d'un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par actions, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un autre Compartiment ou d'une autre classe/catégorie d'actions d'un Compartiment.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par actions dans la classe/catégorie d'actions concernée ou du Compartiment concerné, dans ce cas les actionnaires pourront retirer par notification écrite leur ordre. Si une telle notification n'est pas reçue par la Société, l'ordre en question sera traité le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le cas échéant, le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité simple un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité simple des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du conseil d'administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration déléguera ses fonctions de gestion de portefeuille, d'administration centrale et de commercialisation de la Société à une société de gestion au sens du chapitre 13 de la Loi de 2002 (ci-après la «Société de Gestion»).

La Société de Gestion pourra déléguer à des tiers, en vue de mener ses activités de manière plus efficace, l'exercice, pour son propre compte, d'une ou de plusieurs des fonctions visées à l'alinéa précédent.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements et décrites dans les documents de vente des actions de la Société.

Les investissements de chaque Compartiment seront constitués exclusivement de:

- a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés sur un marché réglementé.
- b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé dans un Etat Membre de l'Union Européenne.
- c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé dans tout Etat d'Europe qui n'est pas un Etat Membre de l'Union Européenne, et dans tout Etat d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie et d'Océanie.
- d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé tel que visé ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission.
- e) instruments du marché monétaire autres que ceux traités sur un Marché Réglementé.
- f) parts d'organismes de placement collectif éligibles pour autant qu'un maximum de 10% des actifs de tels organismes de placement collectif dont l'acquisition de parts est envisagée ne puissent, en vertu de leurs documents constitutifs, être investis au total en parts d'autres organismes de placement collectif.
- g) dépôts auprès d'établissements de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays tiers, soit soumis à des règles prudentielles considérées par l'autorité de contrôle luxembourgeoise comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire.
- h) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé et/ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, remplissant les conditions fixées à l'Article 41 de la Loi de 2002.

Un Compartiment est autorisé à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% de ses actifs nets en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'OCDE ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que si un Compartiment fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, il doit détenir des valeurs ou des instruments du marché monétaire appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs ou les instruments du marché monétaire appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total de ses actifs nets.

La Société est autorisée à (i) utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) utiliser des techniques et

instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

Art. 19. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme « intérêt opposé » tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec la société de gestion, le gestionnaire, le conseiller en investissements, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 21. Surveillance de la Société. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé devra satisfaire aux exigences de la Loi de 2002 concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quel que soit la classe/catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les quorum et délais requis par la loi régleront la convocation et la tenue des assemblées sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, chaque année le troisième mercredi du mois d'octobre à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si des actions dématérialisées ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'a été faite, des avis aux actionnaires ne peuvent être envoyés que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Les détenteurs d'actions dématérialisées sont obligés, pour être admis aux assemblées générales, de déposer de produire un certificat délivré par l'institution qui maintient leur compte-tires au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelle que soit la classe/catégorie d'actions dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent agir en personne ou ils peuvent se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit par télégramme, télex ou téléfax.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'une Classe / Catégorie ou de Classes / Catégories d'Actions. Les actionnaires de la (des) classe(s)/catégorie(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe/catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe/catégorie d'actions.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit par télégramme, télex ou téléfax.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une classe/catégorie d'actions déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre classe/catégorie d'actions, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) classe(s)/catégorie(s) d'actions, conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (« Loi de 1915 »).

Art. 24. Fermeture, Fusion et Scission de Compartiments, Classes/Catégories d'actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans une classe/catégorie d'actions d'un Compartiment ou dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel la classe/catégorie d'actions ou le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas où un changement significatif de la situation économique ou politique ayant un impact sur le Compartiment concerné aurait des conséquences néfastes sur les investissements du Compartiment concerné ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le conseil d'administration pourrait décider de procéder à la liquidation de ce Compartiment ou cette classe/catégorie d'actions d'un compartiment en procédant à un rachat forcé de toutes les actions de la classe/catégorie d'actions émise au titre du Compartiment concerné ou du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements et des frais de liquidation). La Société notifiera les détenteurs de la classe/catégorie d'actions concerné ou du Compartiment concerné avant la date effective du rachat forcé. L'avis indiquera les raisons motivant cette liquidation de même que les procédures s'y appliquant. Les actionnaires nominatifs seront informés par écrit et la Société informera les détenteurs d'actions dématérialisées par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

La Société remboursera chaque actionnaire proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient dans le Compartiment ou la classe/catégorie d'actions du Compartiment.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le conseil d'administration pourra décider, dans l'intérêt des actionnaires, de fermer un Compartiment ou une classe/catégorie d'actions en fusion-

nant ses avoirs avec ceux d'un autre Compartiment ou classe/catégorie d'actions au sein de la Société. Cette décision sera notifiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent Article. L'avis mentionnera en outre les caractéristiques du nouveau Compartiment ou de la nouvelle classe/catégorie d'actions. L'avis en question sera notifié au moins un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période. A l'expiration de la période d'un mois, la décision engage tous les actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité de sortir sans frais de rachat ou de conversion.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le conseil d'administration pourra décider, dans l'intérêt des actionnaires, de fermer un Compartiment ou une classe/catégorie d'actions en fusionnant ses avoirs avec ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Partie I de la Loi de 2002 ou à ceux d'un autre compartiment ou classe/catégorie d'actions d'un tel autre organisme de placement collectif. Cette décision sera notifiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent Article. L'avis mentionnera en outre les caractéristiques de cet organisme de placement collectif. L'avis en question sera notifié au moins un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période. A l'expiration de la période d'un mois, la décision engage tous les actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité de sortir sans frais de rachat ou de conversion. Le réviseur d'entreprises de la Société établira un rapport sur cette fusion.

Dans le cas d'une fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (« fonds commun de placement») ou avec un organisme de placement collectif établi à l'étranger, la décision ne liera que les actionnaires qui auront voté en faveur d'une telle fusion; les autres actionnaires seront considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le conseil d'administration pourra réorganiser, dans l'intérêt des actionnaires, un Compartiment ou une classe/catégorie d'actions en divisant ce Compartiment ou cette classe/catégorie d'actions en deux ou plusieurs nouveaux Compartiments ou classes/catégories d'actions. Cette décision sera notifiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent Article. L'avis mentionnera en outre les caractéristiques de cette scission. L'avis en question sera notifié au moins un mois avant la date d'effet de la scission afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période. A l'expiration de la période d'un mois, la décision engage tous les actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité de sortir sans frais de rachat ou de conversion. Le réviseur d'entreprises de la Société établira un rapport sur cette scission.

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 26. Distributions. Dans les limites légales et suivant proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des classes/catégories d'actions émises dans tout Compartiment déterminera l'affectation des résultats de chaque classe/catégorie d'actions ou de chaque Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Pour chaque classe/catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier telle que modifiée (le «dépositaire»).

Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2002.

Si le dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 28. Dissolution de la Société. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le conseil d'administration à une assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu

à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit aussi être soumise par le conseil d'administration à une assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, suivant le cas concret.

Art. 29. Liquidation. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les produits nets de la liquidation correspondant à chaque classe/catégorie d'actions seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux propriétaires d'actions de la classe/catégorie d'actions concernée proportionnellement à leur participation dans cette classe/catégorie d'actions. Les montants auxquels les actionnaires ont droit à l'occasion de la liquidation et qui n'auront pas été réclamés par leurs bénéficiaires avant la clôture des opérations de liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 30. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 31. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 32. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, déclare souscrire le nombre d'actions et déclare avoir libéré en espèces le montant indiqué ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.	EUR 31.000,	310
Total:	EUR 31.000,	310

La preuve de ce paiement, c'est-à-dire trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

La comparante préqualifiée, dûment représentée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2011:

Monsieur Jean-Luc NEYENS, Administrateur Délégué, Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Luxembourg, né le 24 octobre 1964 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Michel DONEGANI, Chief Executive Officer, Prismainvest S.A., Suisse, né le 18 février 1963 à Vouvry (Suisse) et demeurant professionnellement au 7, route de la Longeraie, CH-1110 Morges 2.

Monsieur Riccardo MILLICH, Conseiller, Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg, né le 21 Juin 1976 à Strasbourg (France) et demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2011:

KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.

III. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VERMEERSCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55549. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165590/1558.

(100192040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Monita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3489 Dudelange, 15, rue Mme Mayrisch de St. Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 124.824.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153036/9.

(100175988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Vincent Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sarl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010152927/14.

(100175209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Adrenaline Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 49.604.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152945/10.

(100175377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Climate Change Investment II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.042.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass der Verwaltungsrat den Aktionären die Ernennung der Gesellschaft KPMG Audit S.à.r.l. (R.C.S. Luxembourg B 103 590) als Prüfungsbeauftragter des Geschäftsjahres vom 01.07.2010 bis zum 30.06.2011 vorgeschlagen. Die Aktionäre haben dem Vorschlag zugestimmt. Dies wurde im Protokoll der Hauptversammlung vom 04.11.2010 festgehalten. Dieses Mandat gilt bis zu der Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2011 stattfinden wird.

Climate Change Investment II S.A. SICAR

Martin Schulte / Ralph Brodel

Référence de publication: 2010152858/15.

(100175017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Defence Management and Investment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 28.368.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 novembre 2010

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 18, rue Léandre Lacroix L-1913 LUXEMBOURG

Pour extrait conforme

X. DUQUENNE

Administrateur

Référence de publication: 2010152861/12.

(100174767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

International Wave Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.511.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 18 mai 2010

Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est appelé au poste de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Kris GOORTS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010152879/14.

(100174745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 25 octobre 2010

Madame Houda GHANDOUR, employée privée, demeurant à 15124 Maroussi, Athènes, 10 rue Agiou Constantinou, Grèce, est nommée comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152880/13.

(100174545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Luxmetall Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010152884/14.

(100175223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Mom Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 45.054.

Suite à la cession du 05 février 2001:

La totalité des parts sociales est détenue par Monsieur Gérard Matheis, résidant au L-8323 Olm, 50 Avenue du Grand Duc Jean.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour MOM PARTICIPATIONS S. à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010152887/15.

(100174544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Niovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.149.

Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 25 octobre 2010

Maître Francis DUNNE, avocat, demeurant professionnellement à Londres EC 2A 2HB, 15 Appold Street est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152889/13.

(100174547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Aninas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010152949/12.

(100175872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Nic. Schilling & fils s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 3, Kierfechtstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010152888/14.

(100175202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Alset IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.511.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2010.

Alset IP S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010152944/15.

(100175772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Agence Générale d'Assurances Risk & Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 149.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152946/10.

(100176085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010152955/14.

(100175788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Barbacane Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 86.142.

Les Comptes Annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152958/10.

(100175365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Aninas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme**SOFINEX S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2010152952/12.

(100175880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Arrena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.391.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152953/10.

(100175369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bilfinger Berger Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152954/11.

(100175559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Allied Data Sys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.377.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152948/10.

(100176015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Indiact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 98.903.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10/11/2010

L'AN DEUX MILLE DIX

Le dix novembre à 14 heures

Les associés de la société Indiact Sàrl. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société
Monsieur Ed Sauer préside la séance

Monsieur Ali Sherwani, présent et qui accepte est nommé Scrutateur

Monsieur Cédric Pleignet, présente et qui accepte est choisie comme Secrétaire

Monsieur le Président expose l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ainsi constituée:

1. Cession de parts sociales

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'associé CAN'T STOP SA, dont le siège social se situe au 42a Place Guillaume L-1648 Luxembourg, représenté par son administrateur délégué Monsieur Ed Sauer, cède 20% des parts sociales à la société SOKS SA, dont le siège social se situe au 42a Place Guillaume L-1648 Luxembourg, représenté par son administrateur délégué Monsieur Ed Sauer.

(Document cession de parts sociales en annexe)

Deuxième résolution

Mr Ali Sherwani, demeurant au 104 Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg cède 19% des parts sociales à la société SOKS SA dont le siège social se situe au 42a Place Guillaume L-1648 Luxembourg, représenté par son administrateur délégué Monsieur Ed Sauer.

(Document cession de parts sociales en annexe)

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tes membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010153281/32.

(100176641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

**STAR Agatha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Eversholt Investment Group GP S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.136.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

STAR General Partner Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, United Kingdom, registered with Companies House in England under number 3840208, acting in its capacity as General Partner for and on behalf of STAR II UK Limited Partnership N°1, an English limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, United Kingdom, registered with Companies House in England under number LP11001 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Doris Chan, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 26 October 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds the sole share, having a nominal value of GBP 12,000 (twelve thousand British Pounds) in the share capital of Eversholt Investment Group GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156136 (the Company). The Company was incorporated on 30 September 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) change of the name of the Company to STAR Agatha Investments S.à r.l.;
- (3) amendment of the articles of association of the Company;
- (4) change of registered seat of the Company to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
- (5) appointment of Paul Gough, Ivo Hemelraad, Johanna Van Ort and Wim Rits as new managers of the Company.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the meeting considering himself as duly convened and declaring himself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company into "STAR Agatha Investments S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it reads henceforth as follows:

"Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "STAR Agatha Investments S.à r.l.."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the registered seat of the Company to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Antoine Clauzel as B manager of the Company effective as of 26 October 2010.

The Sole Shareholder resolves to appoint as a new A manager of the Company effective as of the end of this meeting and for an unlimited term:

Mr Paul Gough, born on 15 January 1972, Doncaster, United Kingdom with professional address 33 Cavendish Square, London W1G 0PW.

The Sole Shareholder resolves to appoint as new B managers of the Company effective as of the end of this meeting and for an unlimited term:

(A) Mr Ivo Hemelraad, born on 12 October 1961 in Utrecht, The Netherlands, with professional address at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg;

(B) Mrs Johanna Van Oort, born on 28 February 1967 in Groningen, The Netherlands with professional address at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg; and

(C) Mr Wim Rits, born on 14 June 1970 in Merksem, Belgium, with professional address at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu

STAR General Partner Limited, une société de droit anglais, avec siège social au 6th Floor, 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW, Royaume-Uni agissant en sa capacité d'Associé Commandité de STAR II UK Limited Partnership N°1 une société de droit anglais ayant son siège social au 6th Floor, 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP11001 (l'Associé Unique);

ici représentée par Doris Chan, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 26 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'unique part sociale d'une valeur nominale de 12.000 GBP (douze mille livres sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de Eversholt Investment Group GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156136 (la Société). La Société fut constituée le 30 septembre 2010 suite à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. changement de nom de la Société en " STAR Agatha Investments S.à r.l.";
3. modification des statuts de la Société;
4. changement du siège social de la Société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
5. nomination de Paul Gough, Ivo Hemelraad, Johanna Van Ort et Wim Rits en tant que nouveaux gérants de la Société.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en " STAR Agatha Investments S.à r.l."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "STAR Agatha Investments S.à r.l." (ci-après, la Société)".

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Antoine Clauzel en tant que gérant B de la Société avec effet au 26 octobre 2010.

L'Associé Unique décide de nommer en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet à compter de la fin de cette assemblée et pour une durée indéterminée:

M. Paul Gough, né le 15 janvier 1972, Doncaster, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW.

L'Associé Unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants B de la Société avec effet à compter de la fin de cette assemblée et pour une durée indéterminée:

(A) M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg;

(B) Mme Johanna Van Oort, né le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg; and

(C) M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. CHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48167 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152499/146.

(100176160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Alapis Luxembourg (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.820.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2009:

- Est nommée administrateur de la société Mme. Georgakaki Evrydiki, employée privée, résidant professionnellement au Aftokratoros Nikolaou Str. 2, p.c. 17671 Athens, Grèce en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mme. Maria Birbili avec effet du 13 novembre 2010.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152845/16.

(100175034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bru Venture Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 127.379.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises en date du 3 novembre 2010

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg avec effet au 1^{er} Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Administrateur

Référence de publication: 2010152848/14.

(100174625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

DPGP Romania S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RE German Properties Two General Partners S. à r.l.).
 Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
 R.C.S. Luxembourg B 131.211.

In the year two thousand and ten, on the second of November.
 Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dinu Patriciu Global Properties Limited, established at Commence Overseas Limited, Commence Chambers, P.O. Box 2208, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registry of BVI Companies under number 1510557, here represented by Mr Jean Jacques JOSSET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of RE German Properties Two General Partners S.à r.l. (the "Company") having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L – 2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.211 and incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 17 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 October 2007 under number 2183.

The sole partner holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.00) each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), so that the following resolutions can valably be taken.

The sole partner requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to accept the resignation of Mutua (Luxembourg) S.A. and to grant it entire discharge for the execution of its mandate as of the 2nd of November 2010.

The sole partner decides to appoint as new managers as of the 2nd of November 2010 for an unlimited period:

Ross MacDiarmid, born in Loughborough (United Kingdom) on 25 September 1959, residing at 8, Chemin du Champ-Barbon, CH – 1290 Versoix, Switzerland, as new class A manager.

Jairaj Amin, born in Harrow (United Kingdom) on 4 January 1979, residing at 145 Bridge House, St. George Wharf, London SW8 2LQ, United Kingdom, as new class A manager.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in 's-Gravenhage (the Netherlands) on 26 August 1970, residing at 6 Allée St. Hubert, L 8138 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg as new class B manager.

Hugo Neuman, born in Amsterdam (the Netherlands) on 21 October 1960, residing at 16 rue J.B. Fresez, L – 1542 Luxembourg as new class B manager.

Second resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from RE German Properties Two General Partners S.à r.l. to "DPGP Romania S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “DPGP Romania S.à r.l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux novembre.

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dinu Patriciu Global Properties Limited, ayant son siège social au Commence Overseas Limited, Commence Chambers, P.O. Box 2208, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés du BVI sous le numéro 1510557, ici représentée par Monsieur Jean Jacques JOSSET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de RE German Properties Two General Partners S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.211 et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 octobre 2007, sous le numéro 2183.

L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1.-EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cent euros (12.500.-EUR), de sorte que les résolutions suivantes peuvent être valablement prises.

L'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mutua (Luxembourg) S.A., et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 2 novembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants à compter du 2 novembre 2010 pour une durée indéterminée:

Ross MacDiarmid, né à Loughborough (Royaume-Uni), le 25 septembre 1959, demeurant au 8, Chemin du Champ-Barbon, CH – 1290 Versoix, Suisse, en qualité de gérant de classe A.

Jairaj Amin, né à Harrow (Royaume-Uni), le 4 janvier 1979, demeurant au 145 Bridge House, St. George Wharf, London SW8 2LQ, Royaume-Uni, en qualité de gérant de classe A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas) le 26 août 1970, demeurant au 6 Allée St. Hubert, L -8138 Bridel, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

Hugo Neuman, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 21 octobre 1960, demeurant au 16 rue J.B. Fresez, L – 1542 Grand Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de RE German Properties Two General Partners S.à r.l. en «DPGP Romania S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "DPGP Romania S.à r.l." (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Jacques Josset, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010152698/103.

(100175903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

HIC Group International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.533.828.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.744.

En date du 11 novembre 2010, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010152877/13.

(100174779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Waxwing Securities Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152770/9.

(100175785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Albeda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 76.390.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152846/9.

(100175139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 24, Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 73.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2010:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Marianne Sybertz, demeurant à 24, Elterstrachen, L-7260 Béeldange

Madame Carol Ann Goblet, deureurant à 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg-Dommeldange

Mademoiselle Anne Goblet, demeurant à 24, Elterstrachen, L-7260 Béeldange

Commissaire aux comptes:

Monsieur Justin Dostert, demeurant à 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour extrait conforme

BUREAU SA

Référence de publication: 2010153157/21.

(100176225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Servus LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.911.

—
EXTRAIT

Suite a plusieurs transferts de parts entre parties en date du 12 novembre 2010, certaines parts sociales detenues dans la Societe ont ete transferees de la maniere suivante:

- Triton Fund III No.2 L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) ((Triton Fund III No.2 L.P.)), a transfere 405 parts sociales ordinaires a Triton Fund III Executives LP, ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) ((Triton Fund III Executives LP));
- Triton Fund III L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) ((Triton Fund III L.P.)) a transfere 2,257 parts sociales ordinaires, 2 parts sociales de categorie A, 2 parts sociales de categorie B, 2 parts sociales de categorie C, 2 parts sociales de categorie D, 2 parts sociales de categorie E, 2 parts sociales de categorie F, 2 parts sociales de categorie G, 2 parts sociales de categorie H et 2 parts sociales de categorie I a Triton Fund III Executives LP;
- Triton Fund III G L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) ((Triton Fund III G L.P.)) a transfere 1 part sociale ordinaire a Triton Fund III F&F L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) ((Triton Fund III F&F L.P.)) et 75 parts sociales ordinaires a Triton Fund III Executives LP;
- Triton Fund III F&F G L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) ((Triton Fund III F&F G L.P.)) a transfere 13 parts sociales ordinaires a Triton Fund III Executives LP;
- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) ((Triton Fund III F&F No.2 L.P.)) a transfere 7 parts sociales ordinaires a Triton Fund III Executives L.P.;
- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) ((Triton Fund III F&F No.3 L.P.)) a transfere 23 parts sociales ordinaires a Triton Fund III Executives L.P.;
- Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siege social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) ((Triton Fund III F&F No.4 L.P.)) a transfere 38 parts sociales ordinaires a Triton Fund III Executives L. P.

En consequence, les parts sociales de la Societe sont apresent detenues comme suit:

Triton Fund III L.P.	982 parts sociales de categorie A 982 parts sociales de categorie B 982 parts sociales de categorie C 982 parts sociales de categorie D 982 parts sociales de categorie E 982 parts sociales de categorie F 982 parts sociales de categorie G 982 parts sociales de categorie H 982 parts sociales de categorie I 1,107,697 parts sociales ordinaires
Triton Fund III Executives L.P.	2 parts sociales de categorie A 2 parts sociales de categorie B 2 parts sociales de categorie C 2 parts sociales de categorie D 2 parts sociales de categorie E 2 parts sociales de categorie F 2 parts sociales de categorie G 2 parts sociales de categorie H 2 parts sociales de categorie I 2,818 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No.2 L.P. 982 parts sociales de categorie A	2 parts sociales de categorie A 2 parts sociales de categorie B 2 parts sociales de categorie C 2 parts sociales de categorie D 2 parts sociales de categorie E 2 parts sociales de categorie F 2 parts sociales de categorie G 2 parts sociales de categorie H

Triton Fund III F&F NO.3 L.p.	2 parts sociales de categorie I 2,315 parts sociales ordinaires 6 parts sociales de categorie A 6 parts sociales de categorie B 6 parts sociales de categorie C 6 parts sociales de categorie D 6 parts sociales de categorie E 6 parts sociales de categorie F 6 parts sociales de categorie G 6 parts sociales de categorie H 6 parts sociales de categorie I 6,503 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	8 parts sociales de categorie A 8 parts sociales de categorie B 8 parts sociales de categorie C 8 parts sociales de categorie D 8 parts sociales de categorie E 8 parts sociales de categorie F 8 parts sociales de categorie G 8 parts sociales de categorie H 8 parts sociales de categorie I 8,910 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F G L.P.	3 parts sociales de categorie A 3 parts sociales de categorie B 3 parts sociales de categorie C 3 parts sociales de categorie D 3 parts sociales de categorie E 3 parts sociales de categorie F 3 parts sociales de categorie G 3 parts sociales de categorie H 3 parts sociales de categorie I 3,590 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F L.P.	1 part sociale de categorie A 1 part sociale de categorie B 1 part sociale de categorie C 1 part sociale de categorie D 1 part sociale de categorie E 1 part sociale de categorie F 1 part sociale de categorie G 1 part sociale de categorie H 1 part sociale de categorie I 572 parts sociales ordinaires
Triton Fund III No.2 L.P;	81 parts sociales de categorie A 81 parts sociales de categorie B 81 parts sociales de categorie C 81 parts sociales de categorie D 81 parts sociales de categorie E 81 parts sociales de categorie F 81 parts sociales de categorie G 81 parts sociales de categorie H 81 parts sociales de categorie I 91,046 parts sociales ordinaires
Triton Fund III G L.P.	15 parts sociales de categorie A 15 parts sociales de categorie B 15 parts sociales de categorie C 15 parts sociales de categorie D 15 parts sociales de categorie E 15 parts sociales de categorie F 15 parts sociales de categorie G 15 parts sociales de categorie H 15 parts sociales de categorie I

16,649 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus LuxCo S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2010152713/125.

(100175660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bastilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 137.086.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 15 novembre 2010

Résolution Unique

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour BASTILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152850/16.

(100174763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Invesco Management N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.886.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 9 novembre 2010

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat d'administrateur B.
3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVESCO MANAGEMENT N°2 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153290/22.

(100176403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Sofia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.523.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFIA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 septembre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Karoline Willot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 5.469.000.-(cinq millions quatre cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) à EUR 5.500.000.-(cinq million cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 54.690.-(cinquante-quatre mille six quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune.

2. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 7 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 5.469.000.-(cinq millions quatre cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) à EUR 5.500.000.-(cinq millions cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 54.690.-.(cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

Les 54.690.-(cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions ordinaires nouvelles sont entièrement souscrites par l'actionnaire unique la société Intertrust (Luxembourg) S.A, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5524,

ici représentée par Madame Karoline Willot, prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 5.469.000.- (cinq millions quatre cent soixante-neuf mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 7 des statuts, est modifié comme suit:

Art. 7. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à EUR 5.500.000.-(cinq millions cinq cent mille euros) représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune.»

Évaluation des frais,

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. WILLOT, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47813. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152735/67.

(100175752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.891.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 14 juin 2010

De nommer la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334, avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fons MANGEN en tant que commissaire aux comptes. D.S. CORPORATION S.A. continue le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014

Pour extrait conforme et sincère

BIO-PRODUCTS AND BIO-ENGINEERING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010152852/15.

(100175138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 novembre 2010 que:

1. Est nommé à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Vittorio Benatti, avec adresse professionnelle au 21 Via C. Cattaneo, CH-6906 Lugano, Suisse avec effet au 1^{er} novembre 2010;

en remplacement de Mademoiselle Mylène Basso. Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152857/19.

(100174967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

R & H Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.233.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010152895/14.

(100175216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Leitz-Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 17A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 23.218.

Nous constatons le départ de Monsieur Bernhard FRISCH de ses fonctions de "Geschäftsführung".

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

LEITZ-SERVICE G.m.b.H.

Jos WITTEBOL

Directeur BELUX

Référence de publication: 2010152881/12.

(100174650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 5 novembre 2010 en tant que représentant permanent de CMS Management Services SA. avec effet au 5 novembre 2010.

Mme Catherine Noens termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 5 novembre 2010.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

CMS Management Services S.A.

Fabrice Geimer

Représentant permanent

Référence de publication: 2010152867/19.

(100175236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Maltese Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.147.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 novembre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2010,

- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa(République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Maltese Finance

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2010152885/19.

(100175137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.
